MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 228 **1er avril 1999**

SOMMAIRE

Alron S.A., Luxembourg ..... pages 10898, 10899
Alviroc S.A., Luxembourg 10899
Amaral, S.à r.l., Pétange 10898
Ambiorix S.A., Luxembourg 10900
Anin S.A., Luxembourg 10900
Aqua Park Investments Limited S.A., Luxembourg 10901
Arcom S.A., Luxembourg-Kirchberg 10901
Area Promotions, S.à r.l., Bertrange 10900, 10901
Ariston Investments S.A., Luxembourg 10901
(L') Art du Cuir, S.à r.l., Luxembourg 10901
Ascar, S.à r.l., Luxembourg 10902
Atmel ES2 S.A., Luxembourg 10902
Auberge du Lac, S.à r.l., Machtum 10902
Auberge-Pizzeria de la Frontière, S.à r.l., Wasserbillig .. 10902
Auriga Finance S.A., Luxembourg 10904
Auto-Boutique, S.à r.l., Luxembourg 10902, 10903
Auto-Kredyt Holding S.A., Luxembourg 10904
Axe Design, S.à r.l., Wickrange 10905
Banca Di Roma International S.A., Luxembourg .. 10903, 10904
Beecham International Holdings S.A., Luxembourg 10904
Beffort-Bandermann, S.à r.l., Luxembourg 10905
Beim Figaro, S.à r.l., Remich 10905
Belovo Holding S.A., Luxembourg 10938
Beluxoil, S.à r.l., Ehnen 10905
Bitzatelier Vun der Musel, S.à r.l., Stadtbredimus 10906
Bondani et Cie, S.à r.l., Luxembourg 10906
Bond Universalis Advisory S.A., Luxembourg 10906
Brasserie Wiermchen, S.à r.l., Wormeldange 10906
Bruwill Technik Handel und Service S.A., Luxbg 10906
BS Décor, S.à r.l., Schuttrange 10907
Café Restaurant Tropikk's, S.à r.l., Luxembourg 10907
C.A.F.F.I., S.à r.l., Luxembourg 10907
Capital Développement Europe S.A., Luxembg .. 10907, 10908
Capital International Europe Fund 10909
Carrelages Wacht, S.à r.l., Grevenmacher 10908
Central-Lux, S.à r.l., Mertert 10909
C.G.B.I. S.A., Compagnie Générale de Bureautique et d'Information, Luxembourg-Kirchberg 10910
Chalton International S.A., Luxembourg 10911
Chauffage Central Mosella, S.à r.l., Mertert 10910
CIT International S.A., Luxembourg 10941
Clireco, S.à r.l., Luxembourg 10911
Cocoon S.A., Luxembourg-Kirchberg 10913
Coficap S.A., Luxembourg 10911, 10912
Colonna S.A., Luxembourg-Kirchberg 10913
Comptoir Immobilier International, S.à r.l., Luxembourg 10915
Corbox S.A., Luxembourg 10913, 10915
Crea-Haus S.A., Bertrange 10916
(Nico) Daubenfeld & Cie Marine Plaisance, S.e.c.s., Bridel 10916
DEF.INT. S.A., Luxembourg 10905
Dentaltechnik Maus und Bauer, S.à r.l., Remich 10918
DMD Trading S.A., Luxembourg 10918
Dos Santos, S.à r.l., Luxembourg 10918
Dreams, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 10912
Duck, S.à r.l., Luxembourg 10918
Due, S.à r.l., Dudelange 10918
Ecra Tourismus International S.A., Luxembourg 10919
Eifan Financial Consulting S.A., Luxembourg 10916, 10917
Electro-Schlink, S.à r.l., Wormeldange 10919
Entreprise Salmon, S.à r.l., Mondorf-les-Bains 10919
Envelco S.A., Luxembourg 10922
EPPA BENELUX, European Public Policy Advisers Benelux, S.à r.l., Luxembourg 10921
Eurofinanz Anlagen S.A., Luxembourg 10919, 10920
European Real Estate Service Company S.A., Luxembourg 10922
Europa Park Gemeinschaften S.A., Luxbg-Dommeldange 10921
Experta BIL Bonds Advisory S.A., Luxembourg 10920
Experta BIL Delta Advisory S.A., Luxembourg 10922
Experta BIL Equities Advisory S.A., Luxembourg 10922
Experta BIL Protected Capital Advisory S.A., Luxbg 10923
Faarwegeschäft Käldall, S.à r.l., Kayl 10923
Façades Lang, S.à r.l., Grevenmacher 10923
Fedsure Investment International S.A., Luxembourg 10915
Félibre, S.à r.l., Luxembourg 10923, 10925
Fiduciaire de Cessange, S.à r.l., Luxembourg 10921
Fincap S.A., Luxembourg-Kirchberg 10926
Finibati Schweiz S.A., Luxembourg 10926
Firebird S.A., Luxembourg-Kirchberg 10925
Firma Mathias Pauly, GmbH, Schengen 10927
Furnidecor Holding S.A., Luxembourg 10926
Galaga S.A., Luxembourg 10927
Garage Bernard Muzzolini S.A., Esch-sur-Alzette 10928
Garage Fumanti, S.à r.l., Luxembourg 10928
Garage Moze et Fils, S.à r.l., Mertert 10928
Restaurant Pizzeria Rossini, S.à r.l., Luxembourg 10930
Richelieu Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 10929
Rollinger Henri & Fils Exploitation S.A., Walferdange ... 10931
Rollinger Soparfi S.A., Walferdange 10931
Saar-Lox-Lux, S.à r.l., Luxembourg 10931
S.E.C. S.A., Luxembourg 10935
S.E.C. S.A., Steinfort 10933
Sept S.A., Luxembourg 10933
Seventh Art Café, S.à r.l., Pétange 10936
SG Cars, S.à r.l., Bertrange 10941
Shell Chemical Holding S.A., Luxemburg 10943
Slava S.A.H., Luxembourg 10905
Société Financière UCB S.A., Luxembourg 10944
Sogelux Investissement Fund, Sicav, Luxembourg 10932
Soluprest, S.à r.l., Schifflange 10943
Talents International Fund Management Company, Sicav, Luxembourg 10944
Telematic Holding S.A., Luxembourg 10928
Texere International S.A., Luxembourg 10931, 10932
Top Line, S.à r.l., Differdange 10934
Totta Holding S.A., Luxembourg 10936
Trimline Holding S.A., Luxembourg 10934, 10935
UCB SPF S.A., Luxembourg 10935
Ulysse S.A., Luxembourg 10936
Uniwell Holding S.A., Luxembourg 10937
Vilma S.A., Luxembourg 10937
Whithard Holdings Ltd S.A., Luxembourg 10937, 10938

AMARAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4770 Pétange, 27, rue de la Paix.
R. C. Luxembourg B 57.470.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Redange/Attert, le 13 janvier 1999, vol. 143, fol. 32, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999. Signature.

(05004/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

ALRON S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.342.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALRON S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 27.342, constituée suivant acte notarié en date du 18 janvier 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 109 du 25 avril 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 317 du 7 mai 1998.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures quinze sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Noël, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Claire Adam, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc van Walleghem, employé privé, demeurant à Etalle.

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis publiés:

a) au Mémorial, Recueil C,
numéro 854 du 24 novembre 1998
numéro 898 du 11 décembre 1998
b) au Lëtzebuerger Journal
du 24 novembre 1998
du 11 décembre 1998
c) au Luxemburger Wort
du 24 novembre 1998
du 11 décembre 1998.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la société pour le porter de son montant actuel de NLG 3.716.000,- (trois millions sept cent seize mille florins hollandais) à NLG 4.094.000,- (quatre millions quatre-vingt-quatorze mille florins hollandais) par incorporation au capital de la «réserve libre pour augmentation de capital» à concurrence de NLG 378.000 (trois cent soixante-dix-huit mille florins hollandais).

2. Attribution gratuite des 378 (trois cent soixante-dix-huit) actions nouvelles aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle.

3. Modification de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. Qu'il appert de la liste de présence que sur les trois mille sept cent seize (3.716) actions représentant l'intégralité du capital social, treize (13) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

Le Président informe l'Assemblée Générale qu'une première Assemblée Générale Extraordinaire ayant eu le même ordre du jour avait été convoquée pour le 17 novembre 1998 et que les conditions de quorum pour voter les points de l'ordre du jour n'étaient pas atteintes.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent soixante-dix-huit mille florins hollandais (378.000,- NLG) pour le porter de son montant actuel de trois millions sept cent seize mille florins hollandais (3.716.000,- NLG) à quatre millions quatre-vingt-quatorze mille florins hollandais (4.094.000,- NLG) prélevée sur la «réserve libre pour augmentation de capital» de la Société.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence d'une telle réserve par une situation intérimaire arrêtée au 30 juin 1998, ainsi que par une attestation du Conseil d'Administration datée du 28 décembre 1998, lesquelles resteront annexées aux présentes.

En représentation de l'augmentation du capital, l'assemblée décide de créer trois cent soixante-dix-huit (378) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille florins hollandais (1.000,- NLG) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Les nouvelles actions sont attribuées entièrement libérées aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre millions quatre-vingt-quatorze mille florins hollandais (4.094.000,- NLG), représenté par quatre mille quatre-vingt-quatorze (4.094) actions d'une valeur nominale de mille florins hollandais (1.000,- NLG) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Ce capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.»

Traduction allemande de l'article 5:

«Das Gesellschaftskapital beträgt vier Millionen vierundneunzigtausend holländische Gulden (4.094.000,- NLG), eingeteilt in viertausendvierundneunzig (4.094) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend holländische Gulden (1.000,- NLG), wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über je eine Stimme verfügt.

Das Stammkapital kann unter Einhaltung der gesetzlichen Vorschriften erhöht oder gekürzt werden.

Bei den Aktien handelt es sich je nach Wahl des Aktionärs um Namens- oder Inhaberaktien.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Noël, C Adam, T. Van Walleghem et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 2CS, fol. 21, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1999. F. Baden.

(05001/200/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

ALRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 27.342.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999. F. Baden.

(05002/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

ALVIROC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 3.982.

—

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme ALVIROC S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 3.982, constituée suivant acte notarié en date du 31 mai 1947, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 53 du 14 juillet 1947. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 mars 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 146 du 2 juin 1986.

L'Assemblée est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Emile Vogt, licencié en sciences commerciales, demeurant à Dalheim,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Diekirch.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Qu'il résulte de la liste de présence qu'un actionnaire détenant deux cent quarante (240) actions représentant l'intégralité du capital social, est dûment représenté à la présente assemblée.

II.- Que la liste de présence et la procuration de l'actionnaire unique resteront annexés aux présentes.

III.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

L'Assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

1) Elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

2) L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

3) L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

4) Partant l'assemblée constate que la liquidation de la Société est à considérer comme achevée et la Société comme définitivement clôturée et liquidée.

5) Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

6) Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vogt, T. Dahm, V. Stecker et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 2CS, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1999. F. Baden.

(05003/200/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

AMBIORIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 41.361.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 87, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(05005/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

ANIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 61.312.

—

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 19 janvier 1999 que:

Le siège de la société est transféré du 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg aux 21-25, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 86, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05006/317/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

AREA PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8094 Bertrange, 47, rue de Strassen.

R. C. Luxembourg B 54.941.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999. Signature.

(05009/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

AREA PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8094 Bertrange, 47, rue de Strassen.

R. C. Luxembourg B 54.941.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999. Signature.

(05010/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

AQUA PARK INVESTMENTS LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 65.267.

—

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 décembre 1998 et à l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 23 décembre 1998:

1. Le Conseil d'Administration se compose comme suit:
- Monsieur Fabrice Leonard, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., Luxembourg
- Mme Nathalie Cano Garcia, Luxembourg

2. Le siège social de la société est transféré au 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 janvier 1999. Pour extraits conformes et sincères
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1999, vol. 518, fol. 61, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(05007/723/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

ARCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 39.398.

—

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 96, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1999. SANNE & Cie, S.à r.l.
Signature

(05008/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

ARISTON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 52.438.

—

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 décembre 1998 et à l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 23 décembre 1998:

1. Le Conseil d'Administration se compose comme suit:
- Monsieur Fabrice Leonard, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., Luxembourg
- Mme Nathalie Cano Garcia, Luxembourg

2. Le siège social de la société est transféré au 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 janvier 1999. Pour extraits conformes et sincères
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1999, vol. 518, fol. 61, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(05011/723/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

L'ART DU CUIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 26, place de la Gare.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 12 janvier 1999, vol. 175, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 22 janvier 1999. *Pour la S.à r.l. L'ART DU CUIR*
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(05012/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

ASCAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 62.201.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 8, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999. Signature.

(05013/692/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

ATMEL ES2 S.A., Société Anonyme (en liquidation).
Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 23.004.

—

Le siège de la société ATMEL ES2 S.A. (en liquidation) est transféré au 3, rue de la Chapelle à L-1325 Luxembourg.

J.-M. Boden
Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 87, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05014/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

AUBERGE DU LAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: Machtum, 77, route du Vin.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 12 janvier 1999, vol. 175, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 22 janvier 1999. *Pour la S.à r.l. AUBERGE DU LAC*
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(05015/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

AUBERGE-PIZZERIA DE LA FRONTIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: Wasserbillig, 1, rue de la Sûre.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 12 janvier 1999, vol. 175, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 21 janvier 1999. *Pour la S.à r.l. AUBERGE-PIZZERIA DE LA FRONTIERE*
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(05016/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

AUTO-BOUTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 22.991.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- TRIMLINE HOLDING S.A., avec siège social à L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt,

ici représentée par Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant à Junglinster, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, ayant pouvoir de signature individuelle.

2.- EFFECTA TRADING A.G., une société de droit panaméen, avec siège social à Lizak Building, 5th Floor, 50th Street Aquillo,

ici représentée par Monsieur Emile Wirtz, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants déclarent être, suite à des cessions de parts sous seing privé, les seuls associés de la société AUTO-BOUTIQUE, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 14 juin 1985 publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 242 du 23 août 1985.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 26 février 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 343 du 8 août 1992.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier le nombre et la valeur nominale des parts sociales de sorte que le capital social se trouve divisé en 50 parts sociales d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) à cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois (5.500.000,- LUF), par la création et l'émission de cinq cents (500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

Le montant de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) est libéré par apport en espèces par TRIMLINE HOLDING, prénommée.

Il a été justifié au notaire instrumentaire que ce montant a été mis à la libre disposition de la société.

Troisième résolution

A la suite de cette augmentation de capital, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois (5.500.000,- LUF), divisé en cinq cent cinquante (550) parts sociales de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces, de la façon suivante:

1.- TRIMLINE HOLDING S.A., avec siège social à L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt,
cinq cent quarante-huit parts sociales 548

2.- EFFECTA TRADING A.G., une société de droit panaméen,
avec siège social à Lizak Building, 5th Floor, 50th Street Aquillo,
deux parts sociales 2

Total: cinq cent cinquante parts sociales . . . . . 550»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (90.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Wirtz, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 30 octobre 1998, vol. 407, fol. 16, case 11. – Reçu 50.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 novembre 1998. E. Schroeder.

(05019/228/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

AUTO-BOUTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 22.991.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 janvier 1999. E. Schroeder.

(05020/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

BANCA DI ROMA INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 15.936.

—

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé, en date du 1er janvier 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518S, fol. 90, case 2, que suite à une décision de l'assemblée générale des actionnaires et dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social a été convertie de LUF (francs luxembourgeois) en euros, et que la rubrique capital a désormais la teneur suivante:

Capital social souscrit:

Le capital social est fixé à la somme de EUR 80.000.000,- (quatre-vingts millions d'euros), représenté par 645.000 (six cent quarante-cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999. *Pour la société*
Signature

(05023/211/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

BANCA DI ROMA INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 15.936.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999. *Pour la société*

Signature

(05024/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

AURIGA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 54.972.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Blondeau R. Haigh

Administrateur *Administrateur*

(05017/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

AURIGA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 54.972.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 1998

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats en 1997.

Les mandats d'Administrateurs de M. Christophe Blondeau, M. Rodney Haigh et de M. Nour-Eddin Nijar ainsi que celui de Commissaire aux Comptes de HRT REVISION, S.à r.l. viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2003.

Pour extrait conforme

C. Blondeau R. Haigh

Administrateur *Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 88, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05018/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

AUTO-KREDYT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 61.268.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 2, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(05021/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

BEECHAM INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 7.317.

—

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 2CS, fol. 8, case 7, que la société BEECHAM INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., ayant son siège à L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill, inscrite au R. C. section B sous le numéro 7.317 a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, en prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999. Signature.

(05025/211/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

SLAVA, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 54.390.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 95, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 1999.

(04929/508/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

AXE DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-3980 Wickrange, 93, rue du Centre.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 12 janvier 1999, vol. 175, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 22 janvier 1999.

Pour la S.à r.l. AXE DESIGN
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(05022/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

BEFFORT-BANDERMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 13, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 18.528.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Signature.

(05026/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

BEIM FIGARO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: Remich, 23, rue Enz.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 12 janvier 1999, vol. 175, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 21 janvier 1999.

Pour la S.à r.l. BEIM FIGARO
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(05027/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

BELUXOIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: Ehnen, 1, rue de Wormeldange-Haut.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 12 janvier 1999, vol. 175, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 22 janvier 1999.

Pour la S.à r.l. BELUXOIL
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(05028/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

DEF.INT. S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.774.

—

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 6, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour DEF.INT. S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(05057/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

BITZATELIER VUN DER MUSEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Stadtbredimus, 22, Lauthegaass.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 12 janvier 1999, vol. 175, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 22 janvier 1999. *Pour la S.à r.l. BITZATELIER VUN DER MUSEL*
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(05029/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

BOND UNIVERSALIS ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 80, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 22.224.

—

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 2CS, fol. 10, case 7, que la société BOND UNIVERSALIS ADVISORY S.A., ayant son siège social à L-1616 Luxembourg, 80, place de la Gare, inscrite au R. C. section B sous le numéro 22.224, a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, en prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999. Signature.

(05030/211/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

BONDANI ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 139, avenue du X Septembre.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 12 janvier 1999, vol. 175, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 22 janvier 1999. *Pour la S.à r.l. BONDANI ET CIE*
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(05031/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

BRASSERIE WIERMCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Wormeldange, 35, route du Vin.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 12 janvier 1999, vol. 175, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 21 janvier 1999. *Pour la S.à r.l. BRASSERIE WIERMCHEN*
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(05032/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

BRUWILL TECHNIK HANDEL UND SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 54.694.

—

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 décembre 1998 et à l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 23 décembre 1998:

1. Le Conseil d'Administration se compose comme suit:
- Monsieur Fabrice Leonard, Administrateur-Délégué, Luxembourg,
- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., Luxembourg,
- Mme Nathalie Cano Garcia, Luxembourg.

2. Le siège social de la société est transféré au 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 janvier 1999. Pour extraits conformes et sincères
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1999, vol. 518, fol. 61, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(05033/723/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

BS DECOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 21, rue Principale.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 12 janvier 1999, vol. 175, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 21 janvier 1999. *Pour la S.à r.l. BS DECOR*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(05034/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

CAFE RESTAURANT TROPIKK'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 5, Plateau du St. Esprit.

R. C. Luxembourg B 67.403.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 15 janvier 1999

Suite à la décision de l'Assemblée Générale du 15 janvier 1999 il résulte que la société sera représentée pour l'exploitation de restauration par la signature individuelle de M. Raffaele Talotta et pour l'exploitation de débit de boissons alcooliques et non alcooliques (café) par Mme Dos Santos. Pour toute autre transaction la société sera engagée par signature individuelle d'un des deux gérants.

Luxembourg, le 18 janvier 1999. CAFE RESTAURANT TROPIKK'S, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 8, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05035/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

C.A.F.F.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 61.706.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 8, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999. Signatures.

(05036/692/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

CAPITAL DEVELOPPEMENT EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 47.206.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg) soussigné.

A comparu:

Monsieur Marc Ambroisien, directeur, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme CAPITAL DEVELOPPEMENT EUROPE SA., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 47.206, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 mars 1994, publié au Mémorial C numéro 283 du 25 juillet 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, prénommé, en date du 3 août 1995, publié au Mémorial C numéro 541 du 23 octobre 1995,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 9 novembre 1998, un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme CAPITAL DEVELOPPEMENT EUROPE S.A., prédésignée, s'élève actuellement à vingt millions de francs belges (BEF 20.000.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000.-) chacune, intégralement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article trois (3) des statuts, le capital autorisé est fixé à un milliard de francs belges (BEF 1.000.000,-) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article trois des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 9 novembre 1998 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article trois des statuts, a réalisé une seconde tranche de l'augmentation de capital autorisée à

concurrence de vingt-cinq millions de francs belges (BEF 25.000.000,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de vingt millions de francs belges (BEF 20.000.000,-) à celui de quarante-cinq millions de francs belges (BEF 45.000.000,-) par la création et l'émission de vingt-cinq mille (25.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune ensemble avec une prime d'émission de mille neuf cents francs belges (BEF 1.900,-) chacune, totalisant quarante-sept millions cinq cent mille francs belges (BEF 47.500.000,-), à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes de l'article trois des statuts, le conseil d'administration a supprimé le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires dans la mesure nécessaire à la souscription des actions nouvelles et a décidé d'admettre à la souscription de la totalité des vingt-cinq mille (25.000) actions nouvelles, la société anonyme PRITRUST S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

V.- Que les vingt-cinq mille (25.000) actions nouvelles ont été entièrement souscrites par le souscripteur susmentionné et libérées intégralement par versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme CAPITAL DEVELOPPEMENT EUROPE S.A., prédésignée, de sorte que les sommes de vingt-cinq millions de francs belges (BEF 25.000.000,-) en capital et quarante-sept millions cinq cent mille francs belges (BEF 47.500.000,-) en prime d'émission, totalisant soixante-douze millions cinq cent mille francs belges (BEF 72.500.000,-) se trouvent dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et de libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette première tranche de l'augmentation du capital autorisée, le premier alinéa ainsi que les deux premières phrases du deuxième alinéa de l'article trois des statuts sont modifiés en conséquence et ont la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa. Deuxième alinéa, deux premières phrases.** Le capital social souscrit est fixé à quarante-cinq millions de francs belges (BEF 45.000.000,-), divisé en quarante-cinq mille (45.000) actions, d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune, intégralement libérées.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à concurrence de neuf cent cinquante-cinq millions de francs belges (BEF 955.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq millions de francs belges (BEF 45.000.000,-) à un milliard de francs belges (BEF 1.000.000.000,-), le cas échéant par l'émission de neuf cent cinquante-cinq mille (955.000) actions de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent trente-cinq mille francs luxembourgeois.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Ambroisien, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 1998, vol. 839, fol. 19, case 1. – Reçu 725.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 janvier 1999. J.-J. Wagner.

(05037/239/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

CAPITAL DEVELOPPEMENT EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 47.206.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 janvier 1999. J.-J. Wagner.

(05038/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

CARRELAGES WACHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Grevenmacher, 23, Potaschberg.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 12 janvier 1999, vol. 175, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 22 janvier 1999. *Pour CARRELAGES WACHT, S.à r.l.*
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(05040/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

CAPITAL INTERNATIONAL EUROPE FUND.

—

Amendment to the Management Regulations.

Upon decision of CAPITAL INTERNATIONAL EUROPE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., (the «Management Company») as Management Company to CAPITAL INTERNATIONAL EUROPE FUND (the «Fund»), the Management Regulations of the Fund effective 30th April, 1997 are amended as follows:

The last paragraph of article 2 is deleted and replaced by the following wording:

«The Management Company and, as the case may be, the investment adviser are entitled to fees payable at the end of each month out of the assets of the Fund and which in aggregate may not exceed an annual rate of 1.0%, such rate to be applied pro rata temporis to each determined Net Asset Value of the Fund.»

This amendment to the Management Regulations will come into effect five days after its publication in the Luxembourg Mémorial.

Luxembourg, as of 15th December, 1998.

CAPITAL INTERNATIONAL EUROPE FUND MANAGEMENT S.A.	CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.
as Management Company	*as Custodian for approval*
Signatures	Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 97, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05039/260/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

CENTRAL-LUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8688 Mertert, 59C, route de Wasserbillig.

—

Im Jahre neunzehnhundertachtundneunzig, am dreiundzwanzigsten Oktober.

Vor Notar Edmond Schroeder, im Amtssitze zu Mersch.

Ist erschienen:

Herr Frank Sporakowski, Dachdecker, wohnhaft in D-54296 Trier, Irscher Strasse 29.

Welcher Komparent erklärt, aufgrund von Abtretungen von Gesellschaftsanteilen unter Privatschrift, alleiniger Gesellschafter zu sein der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CENTRAL-LUX, S.à r.l., mit Sitz in Mertert, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 19. April 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 379 vom 11. Oktober 1991.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht Folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter nimmt den Rücktritt des Geschäftsführers Herrn Volker Reinfurth an und erteilt ihm Entlast für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag.

Zu neuen Geschäftsführern auf unbestimmte Zeit werden bestimmt:

1) Herr Richard Hein, Malermeister, wohnhaft in D-54570 Oberstadtfeld, In der Laag 5, technischer Geschäftsführer.

2) Herr Hans-Joachim Sporakowski, Maler, wohnhaft in D-54344 Kenn, Alte Poststrasse 36, administrativer Geschäftsführer.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst eine Neufassung der Satzung vorzunehmen um ihr das Statut einer Einpersonengesellschaft mit beschränkter Haftung zu verleihen. Die Satzung hat demgemäss foldenden Wortlaut:

«**Art. 1.** Unter der Firmenbezeichnung CENTRAL-LUX, S.à r.l. besteht eine luxemburgische Handelsgesellschaft mit beschränkter Haftung.

Art. 2. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Mertert.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 4. Der Gesellschaftszweck ist der Betrieb eines Malerfachbetriebes, sowie die in diesem Handwerk üblichen Zusatzarbeiten.

Die Gesellschaft kann alle anderen Aktivitäten, industrieller, geschäftlicher und finanzieller Natur ausführen, die diesen Gegenstand direkt oder indirekt fördern.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF).

Es ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je fünftausend Luxemburger Franken (5.000,- LUF).

Alle Anteile werden gehalten von Herrn Frank Sporakowski, vorgenannt.

Art. 6. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter erfolgt durch notarielle Urkunde.

Art. 7. Der oder die Geschäftsführer werden ernannt von dem oder den Gesellschaftern für eine von diesen zu bestimmende Dauer.

Der oder die Geschäftsführer verwalten die Gesellschaft und haben Befugnis im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln. Ihre Befugnisse werden von der Gesellschafterversammlung festgelegt, welche die Geschäftsführer zu jedem Moment, mit oder ohne Grund entlassen kann.

Der oder die Geschäftsführer können auch verschiedene ihrer Befugnisse für die von ihnen zu bestimmende Zeit und unter den zu bestimmenden Bedingungen an einen von ihnen oder an eine Drittperson übertragen.

Art. 8. Solange die Gesellschaft aus einem Gesellschafter besteht, vereinigt dieser Gesellschafter auf sich alle Befugnisse einer Gesellschaftsversammlung.

Sollte zu einem späteren Zeitpunkt die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern bestehen sind die Beschlüsse der Gesellschaft erst dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen angenommen werden.

Beschlüsse, welche eine Abänderung der Statuten bewirken, sind im letzerem Falle nur dann rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen wurden die mindestens 3/4 des Gesellschaftskapitals vertreten.

Beschlüsse der Gesellschaft werden in ein Spezialregister eingetragen. Verträge die zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft, vertreten durch letzteren, abgeschlossen wurden, werden ebenfalls in ein Spezialregister eingetragen.

Art. 9. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des Gesellschafters.

Im Todesfalle des Gesellschafters wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Art. 11. Am Sitz der Gesellschaft werden die handelsüblichen Geschäftsbücher geführt.

Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind fünf Prozent (5 %) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zurückzulegen bis diese Rücklage zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht der Gesellschaft zur Verfügung.

Art. 12. Es ist dem Gesellschafter sowie dessen Erben und Gläubigern untersagt, die Gesellschaftsgüter pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 13. Es ist dem Gesellschafter untersagt, sich direkt oder indirekt in irgendeiner Form im Grossherzogtum Luxemburg an einem Unternehmen mit gleichem oder ähnlichem Gesellschaftszweck zu beteiligen oder dasselbe zu begünstigen oder zu beeinflussen.

Art. 14. Im Falle der Geschäftsauflösung erfolgt die Liquidation durch den Gesellschafter, im Falle von Uneinigkeit durch einen vom Richter zu bestimmenden Liquidator.

Art. 15. Für alle nicht in der Satzung vorgesehenen Fälle sind das Gesetz vom 10. August 1915, sowie dessen Abänderungsgesetze, anwendbar.»

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Sporakowski, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 28 octobre 1998, vol. 407, fol. 11, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Für gleichlautende Ausfertigung, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Mersch, den 9. November 1998. E. Schroeder.

(05041/228/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

CHAUFFAGE CENTRAL MOSELLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mertert, 20, Cité Aal Mauer.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 12 janvier 1999, vol. 175, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 22 janvier 1999. *Pour la S.à r.l. CHAUFFAGE CENTRAL MOSELLA*
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(05043/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

C.G.B.I. S.A., COMPAGNIE GENERALE DE BUREAUTIQUE ET D'INFORMATION, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 53.353.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 98, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 1998. SANNE & Cie, S.à r.l.
Signature

(05050/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

CHALTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 53.443.

—

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 décembre 1998 et à l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 23 décembre 1998:

1. Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Fabrice Leonard, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., Luxembourg
- Mme Nathalie Cano Garcia, Luxembourg.

2. Le siège social de la société est transféré au 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 janvier 1999. Pour extraits conformes et sincères

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1999, vol. 518, fol. 61, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(05042/723/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

CLIRECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 17, rue des Ardennes.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 12 janvier 1999, vol. 175, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 22 janvier 1999. *Pour la S.à r.l. CLIRECO*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(05044/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

COFICAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 37.625.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COFICAP S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.625, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 juillet 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 34 du 30 janvier 1992.

L'Assemblée est ouverte à dix-sept heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Herman J. J. Moors, directeur de sociétés, demeurant à Bertrange,

qui désigne comme secrétaire Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, demeurant à Dudelange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation de capital à concurrence de cinq millions sept cent cinquante mille francs belges (5.750.000,- BEF), pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,- BEF) à sept millions de francs belges (7.000.000,- BEF) par la création de cinq mille sept cent cinquante (5.750) actions nouvelles de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2) Souscription et libération des actions nouvelles.

3) Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions sept cent cinquante mille francs belges (5.750.000,- BEF), pour le porter de sont montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,- BEF) à sept millions de francs belges (7.000.000,- BEF) par la création et l'émission de cinq mille sept cent cinquante (5.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune.

L'Assemblée admet la société PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, à la souscription des cinq mille sept cent cinquante (5.750) actions nouvelles, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les cinq mille sept cent cinquante (5.750) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société PAN EUROPEAN VENTURES S.A., prénommée,

ici représentée par Monsieur Herman J. J. Moors, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 29 décembre 1998, laquelle restera annexée aux présentes.

Les cinq mille sept cent cinquante (5.750) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de cinq millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (5.750.000,- BEF) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

L'article cinq premier alinéa est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à sept millions de francs belges (7.000.000,- BEF), représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de cent dix mille francs luxembourgeois (110.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. J. J. Moors, V. Stecker, J.-M. Di Cino et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 2CS, fol. 23, case 12. – Reçu 57.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1999. F. Baden.

(05047/200/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

COFICAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 37.625.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999. F. Baden.

(05048/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

DREAMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 28, rue d'Audun.

R. C. Luxembourg B 53.670.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 13 janvier 1999

Suite à la décision de l'Assemblée Générale du 13 janvier 1999 tenue à Esch-sur-Alzette dans les locaux de la société Mme Sassi Emel Germaine, née le 11 avril 1961 à Cherbourg, de résidence au 97, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg est nommée gérante de la société.

Elle remplace M. Antonio Aversa, né le 7 juillet 1957, de résidence au 36, rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg qui a quitté la société le 15 janvier 1999. Mme Sassi Emel Germaine peut engager la société avec sa signature individuelle.

Luxembourg, le 13 janvier 1999. DREAMS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 8, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05063/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

COCOON S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 44.257.

—

Les bilans aux 31 décembre 1996 et 31 décembre 1997 enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 98, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998. SANNE & Cie, S.à r.l.
Signature

(05045/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

COCOON S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 44.257.

—

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 21 décembre 1998 que M. Marc Schmit, comptable, demeurant à Kehlen, Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Karl U. Sanne, démissionnaire.

Pour extrait conforme
SANNE & Cie, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 98, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05046/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

COLONNA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 66.829.

—

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 21 décembre 1998 que la société LEIGHLANDBRIDGE HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, a été nommée administrateur en remplacement de la société FLOMATON COMPANY LIMITED, démissionnaire, avec effet au 15 décembre 1998.

Cette cooptation sera soumise pour ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour extrait conforme
SANNE & Cie, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05049/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

CORBOX S.A., Société Anonyme.
Registered office: Luxembourg.

—

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-ninth of December.

Before Us Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Harold Parize, lawyer, residing in Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors of CORBOX S.A. having its registered office in Luxembourg, pursuant to a resolution of the board of directors dated December 28th, 1998.

The minutes of this meeting, initialled ne varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

Preliminary declarations

The company CORBOX S.A. has been incorporated pursuant to a notarial deed on the 18th of April 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 250 of the 23rd of May 1997.

Erroneously in the said incorporation deed the share capital of thirty-five million Swedish crowns (35,000,000.- SEK) has been divided into three thousand five hundred (3,500) shares instead of thirty-five thousand (35,000) shares, each having a par value of one thousand Swedish crowns (1,000.- SEK).

Then the appearer required the notary to state the following declarations:

1) The corporate capital of the company is fixed at thirty-five million Swedish crowns (35,000,000.- SEK).

2) Pursuant to article three of the Articles of Incorporation, the capital may be increased up to fifty million Swedish crowns (50,000,000.- SEK) by the creation and issue of shares with a par value of one thousand Swedish crowns (1,000.- SEK) each.

The board of directors is authorized to increase in one or several times the subscribed capital in the limits of the authorized capital at the terms and conditions which he will fix and to suppress or limit the preferential subscription right of the existing shareholders.

3) In its meeting of the 28th of December 1998, the board of directors of the said company has decided to increase the capital by four million Swedish crowns (4,000,000.- SEK) so as to raise the capital from its present amount of thirty-five million Swedish crowns (35,000,000.- SEK) to thirty-nine million Swedish crowns (39,000,000.- SEK) by the creation and the issue of four thousand (4.000) new shares with a par value of one thousand Swedish crowns (1,000.- SEK) each.

The four thousand (4,000) new shares are subscribed by the existing shareholders as follows:

– 3.999 (three thousand nine hundred and ninety-nine) shares are subscribed by the company MUSTAD CONVERTING AB, having its registered office in Bäckefors (Sweden)

– 1 (one) share is subscribed by Mr Lars Svensson, company director, residing in 1630 Bulle (Switzerland),

both here represented by Mr Harold Parize, previously named, by virtue of two proxies which will remain annexed to the present deed.

The new shares have been fully paid up by payments in cash, so that the amount of four million Swedish crowns (4,000,000.- SEK) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article three of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 3. First paragraph.** The corporate capital is set at thirty-nine million Swedish crowns (39,000,000.- SEK) divided into thirty-nine thousand (39,000) shares of one thousand Swedish crowns (1,000.- SEK) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at two hundred and sixty thousand Luxembourg francs (260,000.- LUF).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that on request of the appearer, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearer and in case of divergencies between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Harold Parize, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme CORBOX S.A., ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du 28 décembre 1998.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

Exposé préliminaire

La société anonyme CORBOX S.A. a été constituée suivant acte notarié, en date du 18 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 250 du 23 mai 1997.

Erronément le capital social de trente-cinq millions de couronnes suédoises (35.000.000,- SEK) a été divisé en trois mille cinq cents (3.500) actions au lieu de trente-cinq mille (35.000) actions dans ledit acte de constitution, chacune ayant une valeur nominale de mille couronnes suédoises (1.000,- SEK).

Ensuite le comparant a requis le notaire de documenter ce qui suit:

1) Le capital social de la société est actuellement fixé à trente-cinq millions de couronnes suédoises (35.000.000,- SEK).

2) Conformément à l'article trois des statuts, le capital pourra être augmenté jusqu'à cinquante millions de couronnes suédoises (50.000.000,- SEK) par la création et l'émission d'actions d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (1.000,- SEK) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

3) En sa réunion du 28 décembre 1998 le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions de couronnes suédoises (4.000.000,- SEK) pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de trente-cinq millions de couronnes suédoises (35.000.000,- SEK) à trente-neuf millions de couronnes suédoises (39.000.000,- SEK) par l'émission de quatre mille (4.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (1.000,- SEK) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

Les quatre mille (4.000) actions nouvelles sont souscrites par les actionnaires comme suit:

– 3.999 (trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions sont souscrites par la société MUSTAD CONVERTING AB, ayant son siège social à Bäckefors (Suède),

– 1 (une) action est souscrite par Monsieur Lars Svensson, administrateur de sociétés, demeurant à 1630 Bulle (Suisse),

tous les deux ici représentés par Monsieur Harold Parize, prénommé, en vertu de deux procurations ci-annexées.

Les actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre millions de couronnes suédoises (4.000.000,- SEK) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente-neuf millions de couronnes suédoises (39.000.000,-SEK), représenté par trente-neuf mille (39.000) actions d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (1.000,- SEK) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de deux cent soixante mille francs luxembourgeois (260.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Parize et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 2CS, fol. 21, case 5. – Reçu 170.703 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1999. F. Baden.

(05052/200/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

CORBOX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999. F. Baden.

(05053/200/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

COMPTOIR IMMOBILIER INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 12 janvier 1999, vol. 175, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 21 janvier 1999. *Pour COMPTOIR IMMOBILIER INTERNATIONAL., S.à r.l.*
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(05051/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

FEDSURE INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 59.703.

—

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1998, vol. 2CS, fol. 10, case 8, que la société FEDSURE INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, inscrite au R. C. section B sous le numéro 59.703 a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999. Signature.

(05085/211/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

CREA-HAUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8094 Bertrange, 47, rue de Strassen.

R. C. Luxembourg B 50.916.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999. Signature.

(05054/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

NICO DAUBENFELD & CIE MARINE PLAISANCE, Société en commandite simple.

Siège social: L-8146 Bridel, 18, rue Oster.

—

EXTRAIT

En vertu d'un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 19 octobre 1998, enregistré à Mersch, le 20 octobre 1998, volume 406, folio 98, case 8,

la société NICO DAUBENFELD & CIE MARINE PLAISANCE a tenu une assemblée générale extraordinaire pour prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet l'achat et la vente de bateaux de plaisance et de voiliers, le commerce et la représentation commerciale de bateaux et de tous articles de la branche.

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-2514 Luxembourg, 3, rue Jean-Pierre Sauvage à L-8146 Bridel, 18, rue Oster et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Bridel.»

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 janvier 1999 E. Schroeder.

(05055/228/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

NICO DAUBENFELD & CIE MARINE PLAISANCE, Société en commandite simple.

Siège social: L-8146 Bridel, 18, rue Oster.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 janvier 1999. E. Schroeder.

(05056/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

EIFAN FINANCIAL CONSULTING S.A., Société Anonyme,
(anc. DMP FINANCIAL CONSULTING S.A.).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 43.972.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de DMP FINANCIAL CONSULTING S.A., R. C. B n° 43.972, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 375 du 18 août 1993.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte dit notaire instrumentaire en date du 21 août 1998, en cours de publication.

La séance est ouverte à dix-sept heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Vincent J. Derudder, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, représentant l'intégralité du capital social de sept millions (7.000.000,-) de francs luxembourgeois (LUF) sont dûment représentées à la présente

assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Changement de la dénomination sociale de DMP FINANCIAL CONSULTING S.A. en EIFAN FINANCIAL CONSULTING S.A.

2.- Modification de l'objet social.

3.- Nomination d'un administrateur supplémentaire.

4.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes.

5.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

6.- Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination sociale de DMP FINANCIAL CONSULTING S.A. en EIFAN FINANCIAL CONSULTING S.A.

En conséquence l'article 1er des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1er.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de EIFAN FINANCIAL CONSULTING S.A.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La Société a pour objet, pour compte de tiers et à titre onéreux, toutes études et recherches de nature économique, financière, commerciale, etc. dans le domaine de l'assurance et de la réassurance, la mise en place de services administratifs et/ou commerciaux destinés à aider ses clients dans le développement de leurs activités dans le domaine de l'assurance et de la réassurance, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations relatives à cet objet ou de nature à en faciliter directement ou indirectement la réalisation, ainsi que toutes opérations similaires ou connexes.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme administrateur supplémentaire Monsieur Emmanuel Wolf, courtier en assurances, demeurant à L-2514 Luxembourg, 3, rue Jean-Pierre Sauvage.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de la COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l. de ses fonctions de commissaire aux comptes et, par vote spécial, elle lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 30 septembre 1998.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions de commissaire aux comptes GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL, S.à r.l., réviseur d'entreprises avec siège à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à dix-huit heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Derudder, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 2CS, fol. 16, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999. A. Schwachtgen.

(05061/230/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

EIFAN FINANCIAL CONSULTING S.A., Société Anonyme,
(anc. DMP FINANCIAL CONSULTING S.A.).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 43.972.

—

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1380 du 28 décembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999. A. Schwachtgen.

(05068/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

DENTALTECHNIK MAUS UND BAUER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Remich, 4, Quai de la Moselle.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 12 janvier 1999, vol. 175, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 22 janvier 1999. *Pour DENTALTECHNIK MAUS UND BAUER, S.à r.l.*
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(05058/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

DMD TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 54.519.

—

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 2, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 1999. Pour réquisition
Signature
Un mandataire

(05059/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

DMD TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 54.519.

—

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 2, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 1999. Pour réquisition
Signature
Un mandataire

(05060/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

DOS SANTOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 123, rue de Hollerich.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 12 janvier 1999, vol. 175, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 22 janvier 1999. *Pour DOS SANTOS, S.à r.l.*
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(05062/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

DUCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 13, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 33.465.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 13, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999. Signature.

(05064/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

DUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3569 Dudelange, 98, rue Tattenberg.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 12 janvier 1999, vol. 175, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 22 janvier 1999. *Pour la S.à r.l. DUE*
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(05065/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

ECRA TOURISMUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 53.001.

—

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 décembre 1998 et à l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 23 décembre 1998:

1. Le Conseil d'Administration se compose comme suit:
- Monsieur Fabrice Leonard, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., Luxembourg
- Mme Nathalie Cano Garcia, Luxembourg

2. Le siège social de la société est transféré au 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 janvier 1999. Pour extraits conformes et sincères
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1999, vol. 518, fol. 61, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(05067/723/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

ELECTRO SCHLINK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Wormeldange, 87, rue Principale.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 12 janvier 1999, vol. 175, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 21 janvier 1999. *Pour la S.à r.l. ELECTRO SCHLINK*
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(05069/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

ENTREPRISE SALMON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5615 Mondorf-les-Bains, 5, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 39.817.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 518, fol. 13, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999. Signature.

(05070/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

EUROFINANZ ANLAGEN SA., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-48, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 52.728.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de EUROFINANZ ANLAGEN S.A., R.C. B n° 52.728, avec siège social à Luxembourg, constituée originairement sous la dénomination de D 4 S.A., suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, du 23 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 9 du 6 janvier 1996.

Les statuts de la société ont été modifiés par un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 244 du 15 avril 1998.

La séance est ouverte à dix-huit heures quinze sous la présidence de Monsieur Vincent J. Derudder, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois (LUF) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
1.- Modification de l'objet social.
2.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes.
3.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
4.- Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a pour objet, pour compte de tiers et à titre onéreux, toutes études et recherches de nature économique, financière, commerciale, etc. dans le domaine de l'assurance et de la réassurance, la mise en place de services administratifs et/ou commerciaux destinés à aider ses clients dans le développement de leurs activités dans le domaine de l'assurance et de la réassurance, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations relatives à cet objet ou de nature à en faciliter directement ou indirectement la réalisation, ainsi que toutes opérations similaires ou connexes.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de la COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l. de ses fonctions de commissaire aux comptes et, par vote spécial, elle lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 8 septembre 1998.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions de commissaire aux comptes GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL, S.à r.l., réviseur d'entreprises avec siège à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à dix-huit heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Derudder, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 2CS, fol. 16, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999. A. Schwachtgen.

(05072/230/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

EUROFINANZ ANLAGEN SA., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-48, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 52.728.

—

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1382 du 28 décembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999. A. Schwachtgen.

(05073/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

EXPERTA BIL BONDS ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 58.739.

—

L'Assemblée Générale Annuelle de 1998 a pris note que le bénéfice de l'exercice clôturé au 30 juin 1998 s'élève à LUF 344.685.959. Compte tenu du dividende intérimaire de LUF 147.900.000 payé le 17 novembre 1997, le bénéfice disponible s'élève à LUF 196.785.959, que l'Assemblée a décidé de répartir comme suit:

– Réserve légale (5%):	LUF	300.000
– Dividende:	LUF	196.485.000, soit LUF 65.495 par action
– Report à nouveau:	LUF	959
Total:	LUF	196.785.959

Pour EXPERTA BIL BONDS ADVISORY S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 6, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05079/006/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

EUROPA PARK GEMEINSCHAFTEN S.A., Société Anonyme

Siège social: Luxembourg-Dommeldange, 6-8, rue Jean Engling.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 12 janvier 1999, vol. 175, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 22 janvier 1999. *Pour la S.A. EUROPA PARK GEMEINSCHAFTEN*
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(05074/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

FIDUCIAIRE DE CESSANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 45.533.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 8, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999. Signature.

(05088/692/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

EPPA BENELUX, EUROPEAN PUBLIC POLICY ADVISERS BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 46.788.

—

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EPPA S.A., une société avec siège social à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen,

ici représentée par Maître Delphine Tempe, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 décembre 1998.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

– La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination EUROPEAN PUBLIC POLICY ADVISERS BENELUX, S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B numéro 46.788, avec siège social à Luxembourg, ci-après la «Société».

– La Société a été constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 15 février 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 218 du 3 juin 1994.

– Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois (LUF) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune.

– Par la présente la comparante en qualité d'associée unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

– La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

– La comparante agissant par son administrateur Monsieur Scott Hamilton, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, nommé comme liquidateur de la Société, en vertu d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de la comparante en date de ce jour, déclare que l'activité de la Société a cessé, que l'associée unique est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné et que l'associée unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

– L'associée unique donne décharge pleine et entière au gérant de la Société dissoute pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

– Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

Sur base de ces faits le notaire instrumentaire a constaté la dissolution de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par sa mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Tempe, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 114S, fol. 13, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1999. A. Schwachtgen.

(05075/230/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

ENVELCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 54.944.

—

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 2, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Pour réquisition
Signature
Un mandataire

(05071/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

EUROPEAN REAL ESTATE SERVICE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 66.784.

—

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 décembre 1998 et à l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 23 décembre 1998:

1. Le Conseil d'Administration se compose comme suit:
– Monsieur Fabrice Leonard, Administrateur-Délégué, Luxembourg
– INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., Luxembourg
– Mme Nathalie Cano Garcia, Luxembourg.

2. Le siège social de la société est transféré au 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 janvier 1999.

Pour extraits conformes et sincères
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1999, vol. 518, fol. 61, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(05076/723/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

EXPERTA BIL DELTA ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 58.740.

—

L'Assemblée Générale Annuelle a pris note que le bénéfice de l'exercice clôturé au 30 juin 1998 s'élève à LUF 52.908.061. Compte tenu du dividende intérimaire de LUF 16.470.000 payé le 14 novembre 1998, le bénéfice disponible s'élève à LUF 36.438.061, que l'Assemblée a décidé de répartir comme suit:

- Réserve légale (5%):	LUF	300.000	
- Dividende:	LUF	36.138.000	soit LUF 12.046 par action
- Report à nouveau:	LUF	61	
Total:	LUF	36.438.061	

Pour EXPERTA BIL DELTA ADVISORY S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 6, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05080/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

EXPERTA BIL EQUITIES ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 58.741.

—

L'Assemblée Générale Annuelle de 1998 a pris note que le bénéfice de l'exercice clôturé au 30 juin 1998 s'élève à LUF 493.911.045. Compte tenu du dividende intérimaire de LUF 116.190.000 payé le 17 novembre 1997, le bénéfice disponible s'élève à LUF 377.721.045, que l'Assemblée a décidé de répartir comme suit:

- Réserve légale (5%):	LUF	300.000	
- Dividende:	LUF	377.421.000	soit LUF 125.807 par action
- Report à nouveau:	LUF	45	
Total:	LUF	377.721.045	

Pour EXPERTA BIL EQUITIES ADVISORY S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 6, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05081/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

EXPERTA BIL PROTECTED CAPITAL ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 58.634.

—

L'Assemblée Générale Annuelle a pris note que le bénéfice de l'exercice clôturé au 30 juin 1998 s'élève à LUF 17.078.982. Compte tenu du dividende intérimaire de LUF 7.560.000 payé le 17 novembre 1997, le bénéfice disponible s'élève à LUF 9.518.982, que l'Assemblée a décidé de répartir comme suit:

- Réserve légale (5%):	LUF	300.000	
- Dividende:	LUF	9.210.000	soit LUF 3.070 par action
- Report à nouveau:	LUF	8.982	
Total:	LUF	9.518.982	

Pour EXPERTA BIL PROTECTED CAPITAL ADVISORY S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 519, fol. 6, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05082/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

FAARWEGESCHÄFT KÄLDALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kayl, 82, rue de Tétange.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 12 janvier 1999, vol. 175, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 22 janvier 1999.

Pour la S.à r.l. FAARWEGESCHÄFT KÄLDALL
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(05083/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

FAÇADES LANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Grevenmacher, 9A, Gruewereck.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 12 janvier 1999, vol. 175, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 22 janvier 1999.

Pour la S.à r.l. FAÇADES LANG
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(05084/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

FELIBRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Société Anonyme).

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 61.839.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FELIBRE, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 127 du 28 février 1998,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 61.839.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Cristina Simoes Vidal, employée privée, demeurant à Leudelange,

qui désigne comme secrétaire Madame Elisabeth Schaack, employée privée, demeurant à Hinkel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Marie Gérard Raulet, conseil fiscal, demeurant à F-54400 Cosnes-et-Romain.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I: Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transformation de la société anonyme FELIBRE en société à responsabilité limitée.
2. Décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire.
3. Adoption des nouveaux statuts.

4. Libération des parts sociales.
5. Assemblée générale des associés.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme FELIBRE en société à responsabilité limitée avec effet du 1er janvier 1999.

Deuxième résolution

L'assemblée donne démission avec pleine et entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Troisième résolution

L'assemblée adopte les statuts suivants pour la société à responsabilité limitée:

«**Art. 1er.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de FELIBRE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet le conseil en gestion, en restructuration ou en regroupement d'entreprises, et en outre la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Elle pourra d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six (6) premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre par lettre recommandée à la poste à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, réparties comme suit:

1. - La société XEN INVESTMENTS CORPORATION, avec siège social à Panama,
mille deux cent quarante-neuf parts sociales 1.249
2.- La société anonyme PLOUTOS S.A.H., avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,
R.C. Luxembourg B 30.310, une part sociale 1
Total: mille deux cent cinquante parts sociales 1.250

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'assemblée générale des associés qui désignent leurs pouvoirs.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

– 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
– le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés. En cas de refus d'agrément les associés restants s'obligent à reprendre les parts à céder ou héritées.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Libération des parts sociales

Les parts sociales sont libérées moyennant la reprise du patrimoine intégral (actifs et passifs) de la société anonyme transformée.

Ainsi toutes les parts sociales se trouvent entièrement libérées et l'intégralité du capital se trouve à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire moyennant le bilan au 30 novembre 1998, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement trente-cinq mille francs (35.000,- LUF).

Assemblée générale

Et ensuite les associés représentés ou présents, représentant l'intégralité du capital social et se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

– Le siège social est établi à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

– Le nombre des gérants est fixé à un.

Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Roger Depiesse, administrateur de sociétés, demeurant 7, rue des Marronniers à B-6760 Virton.

Le gérant aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: Simoes Vidal, Schaack, Raulet, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 1999, vol. 114S, fol. 3, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 25 janvier 1999. P. Decker.

(05086/206/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

FELIBRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Société Anonyme).

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 61.839.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour la société
P. Decker
Notaire

(05087/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

FIREBIRD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 44.262.

—

Les bilans aux 31 décembre 1996 et 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 98, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

(05092/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

FIREBIRD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 44.262.

—

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 21 décembre 1998 que Mme M.-Rose Dock, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, a été appelée aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Karl U. Sanne, démissionnaire.

Pour extrait conforme
SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 98, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05093/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

FINCAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 57.662.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 98, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 1998. SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(05089/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

FINIBATI SCHWEIZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 52.709.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 2, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(05090/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

FINIBATI SCHWEIZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 52.709.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 2 juillet 1998 que:

– Monsieur Patrick Aflalo a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 2 juillet 1998.

– L'assemblée a nommé au poste d'administrateur:

- Monsieur Yves de Thibault de Boesinghe, administrateur de sociétés, de résidence en Belgique, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

- Monsieur Philippe Blaton, administrateur de sociétés, de résidence en Belgique.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2001.

– L'assemblée a élu au poste d'administrateur-délégué: M. Yves de Thibault de Boesinghe.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05091/677/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

FURNIDECOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.056.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FURNIDECOR HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 49.056, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 octobre 1994, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 37 du 24 janvier 1995.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Roger Caurla, maître en droit, demeurant à Mondercange,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Décision sur la mise en liquidation de la Société.

2) Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

– Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Caurla, M. Strauss, A. Siebenaler et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 2CS, fol. 22, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1999. F. Baden.

(05095/200/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

FIRMA MATHIAS PAULY, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 39, Waistrooss.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 12 janvier 1999, vol. 175, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 22 janvier 1999. *Pour la G.m.b.H., FIRMA MATHIAS PAULY*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(05094/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

GALAGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

R. C. Luxembourg B 24.144.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 79, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1999. Signature.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1er décembre 1998

L'assemblée générale nomme administrateurs pour la durée de trois ans:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig,
- M. Robert Elvinger, expert-comptable, Luxembourg,
- M. Romain Schumacher, comptable, Olm.

L'assemblée générale nomme commissaire aux comptes pour la durée de trois ans:

- M. John Kartheiser, fiscaliste, Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature

(05096/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

GARAGE FUMANTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 12, route de Thionville.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 12 janvier 1999, vol. 175, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 22 janvier 1999.

Pour la S.à r.l. GARAGE FUMANTI
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(05097/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

GARAGE MOZE ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mertert, 20-24, rue de Wasserbillig.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 12 janvier 1999, vol. 175, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 22 janvier 1999.

Pour la S.à r.l. GARAGE MOZE ET FILS
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(05098/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

GARAGE BERNARD MUZZOLINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 2, rue Jos Kieffer.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 12 janvier 1999, vol. 175, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 22 janvier 1999.

Pour la S.A. GARAGE BERNARD MUZZOLINI
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER
Signature

(05099/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

TELEMATIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 17.195.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TELEMATIC HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 17.195, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 1979, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 45 du 5 mars 1980 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 373 du 3 août 1996.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Laurence Mostade, employée privée, demeurant à Houfalize.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Kilian Baccari, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution anticipée de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

la société anonyme FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Caspari, L. Mostade, K. Baccari, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 113S, fol. 94, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1999. F. Baden.

(04942/200/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

RICHELIEU LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée
(anc. SPORTS ET LOISIRS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf novembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Mademoiselle Christiane Ewert, employée privée, demeurant à L-8094 Bertrange, 26, rue de Strassen,

2. La société anonyme de droit luxembourgeois AUBIGNY FINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, 16, Val St. Croix, R. C. B 54.779, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 29 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 376 du six août 1996, modifiée par acte reçu par le même notaire en date du 15 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 295 du trente avril 1998, ici représenté par son administrateur-délélgué Monsieur Carlo Marx, demeurant à Bettembourg, pouvant engager la société par sa seule signature.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte de la cession de parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois SPORTS ET LOISIRS, S.à r.l., avec siège social à Strassen, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, de résidence à Dudelange, en date du 17 septembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 373 du 21 décembre 1987, modifiée en vertu des actes reçus par le même notaire en date du 4 décembre 1989 et du 11 décembre 1989, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 154 du 9 mai 1990 resp. n° 173 du 28 mai 1990, modifiée en vertu des actes reçus par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 14 novembre 1994, du 3 mars 1995 et du 20 mars 1995, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 92 du 6 mars 1995, resp. n° 296 du 28 juin 1995, resp. no. 380 du 10 août 1995,

comme suit:

1. - Mademoiselle Christiane Ewert, préqualifiée, déclarant être seule et unique propriétaire des 500 (cinq cents) parts sociales de la société préqualifiée SPORTS ET LOISIRS S.à r.l.,

déclare céder et transporter sous les garanties de droit à

2. - la société anonyme préqualifiée AUBIGNY FINANCE S.A. ce acceptant, cinq cents parts sociales (500) de la société préqualifiée SPORTS ET LOISIRS S.à r.l.

Il est donné par les présentes bonne et valable quittance du paiement du prix.

La présente cession de parts a eu lieu dans le but d'assainir la prédite société SPORTS ET LOISIRS S.à r.l. A ce titre, la cessionnaire prendra à sa charge à partir de ce jour toute obligation, caution et engagement solidaire de la société des tiers, et entreprendra toutes démarches qu'elle jugera utiles et nécessaires afin d'assainir la prédite société. La cessionnaire déclare expressément connaître parfaitement la situation active et passive de la prédite société à la date présente.

Ces parts sociales ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts.

La cessionnaire prénommée est propriétaire à compter de ce jour des parts cédées et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à partir de cette date.

Elle sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il n'a été délivré à la cessionnaire aucun titre ni certificat des parts cédées.

Pour les besoins de l'enregistrement les parties déclarent que le capital social a été fixé à la somme de cinq cent mille (500.000,-) francs, en vertu de l'acte de constitution de la société.

Par suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit

1. - AUBIGNY FINANCE S.A. préqualifiée, cinq cents parts sociales 500

Total: cinq cents parts sociales 500

Suite à la présente cession, la nouvelle associée unique, la prédite société, a pris les résolutions suivantes conformément aux articles 200-1 et 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales modifiée par la loi du 28 décembre 1992:

Première résolution: Changement de gérant

La gérante Madame Gisèle Colling, employée privée, demeurant à L-8094 Bertrange, 26, rue de Strassen est révoquée. Il lui est donné quitus pour sa gestion jusqu'à la date présente.

Est nommé gérant de la société Monsieur Carlo Marx, prénommé.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

Deuxième résolution: Changement du nom de la société

La dénomination de la société SPORTS ET LOISIRS S.à r.l. est modifiée et sera à partir de ce jour RICHELIEU LUXEMBOURG, S.à r.l

L'article 1er des statuts de la société est modifié et aura la teneur suivante:

Art. 1er. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité sous la dénomination de RICHELIEU LUXEMBOURG, S.à r.l.

Troisième résolution: Modification de l'objet social

A partir de ce jour, l'objet social de la société est modifié et l'article 3 des statuts de la société a été modifié comme suit

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente, en gros et en détail, l'importation et l'exportation de matériel informatique de tous genres, ainsi que des accessoires se rapportant à l'informatique et à la bureautique.

Elle peut établir des succursales ou acquérir sous quelque forme que ce soit, des participations dans des sociétés commerciales, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut faire toutes opérations accessoires qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Quatrième et dernière résolution: Transfert du siège social

A partir de ce jour, le siège de la société est transféré de la commune de Strassen à la commune de Luxembourg et l'article 2 alinéa 1 des statuts de la société sera modifié comme suit

Art. 2. Le siège est établi à Luxembourg.

L'adresse de la société sera fixée à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont soumis à sa charge en raison des présentes cessions de parts, s'élève approximativement à la somme de 30.000,- francs.

Dont acte, Fait et passé en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant, par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Ewert, C. Marx, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 1998, vol. 846, fol. 1, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 1999. N. Muller.

(04939/224/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

RESTAURANT PIZZERIA ROSSINI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 37.612.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 96, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 1999.

(04916/508/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

ROLLINGER HENRI & FILS EXPLOITATION, Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 42.998.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 518, fol. 95, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 1999.

(04918/508/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

ROLLINGER SOPARFI, Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 42.999.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 518, fol. 95, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 1999.

(04919/508/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

SAAR-LOR-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 27.653.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999. FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(04920/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

TEXERE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.062.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

Madame Maggy Kohl-Birget, directeur de société, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme TEXERE INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée en date du 18 décembre 1998,

dont une copie certifiée conforme, signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I. - La société TEXERE INTERNATIONAL S.A. fut constituée sous forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, de résidence à Luxembourg, en date du 20 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 814 du 7 novembre 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 66.062, au capital social intégralement libéré de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 2.500.000,-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

L'article trois, alinéas 6 à 12, des statuts stipule que:

«Le capital social pourra être porté de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 2.500.000,-) à quinze millions de francs luxembourgeois (LUF 15.000.000,-), par la création et l'émission de douze mille cinq cents (12.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte constitutif de la société du 20 août 1998 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

II. - Le conseil d'administration, en sa réunion du 18 décembre 1998, a décidé de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence de deux million cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 2.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 2.500.000,-) à cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-), par l'émission de deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

III. - Le conseil d'administration a admis à la souscription des actions nouvelles l'actionnaire majoritaire MISTLEY COMPANY Ltd., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques).

IV. - Le conseil d'administration a été informé de la renonciation par l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel.

V. - Toutes les nouvelles actions ont été souscrites comme dit ci-avant et libérées intégralement par paiement en espèces, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

VI. - A la suite de cette augmentation de capital, les premier et sixième alinéas de l'article trois des statuts sont modifiés comme suit:

«**Art. 3. (premier alinéa)** Le capital social est fixé à cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-), divisé en cinq mille (5.000) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, intégralement libérées.»

(sixième alinéa)

«Le capital social pourra être porté de cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-) à quinze millions de francs luxembourgeois (LUF 15.000.000,-) par la création et l'émission de dix mille (10.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à quatre-vingt mille francs luxembourgeois (LUF 80.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Kohl, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 2CS, fol. 19, case 5. – Reçu 25.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999. E. Schlesser.

(04944/227/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

TEXERE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.062.

—

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999. E. Schlesser.

(04945/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

SOGELUX INVESTISSEMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 61.390.

Constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 662 du 26 novembre 1997.

Les statuts ont été adaptés à l'Euro, le 1er janvier 1999, par décision du Conseil d'Administration du même jour, actée sous seing privé, enregistrée et déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

—

Les statuts coordonnés au 1er janvier 1999, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOGELUX INVESTISSEMENT FUND

B. Caussignac

Président du Conseil d'Administration

(04937/045/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

S.E.C. S.A. Succursale, Société Anonyme.
Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetère.
R. C. Luxembourg B 51.185.

—

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 18 novembre 1998, vol. 133, fol. 93, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 1999. Signature.

(04922/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

S.E.C. S.A. Succursale, Société Anonyme.
Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetère.
R. C. Luxembourg B 51.185.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Capellen, le 18 novembre 1998, vol. 133, fol. 93, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 1999. Signature.

(04923/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

SEPT S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.053.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SEPT S.A. ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 48.053, constituée suivant acte notarié en date du 2 juin 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 421 du 27 octobre 1994.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quinze sous la présidence de Monsieur Roger Caurla, maître en droit, demeurant à Mondercange,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée, privé, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires ou autre empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Caurla, N. Weyrich, V. Stecker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 2CS, fol. 22, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04925/200/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

TOP LINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4540 Differdange, 53, rue Dicks-Lentz.

R. C. Luxembourg B 27.060.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 79, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 22 janvier 1999. COMPTABLE KELLER GABY

Signature

(04921/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

TRIMLINE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize octobre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRIMLINE HOLDING, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 février 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 154 du 5 juin 1989.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder en date du 20 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 25 juillet 1998 numéro 542.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carole Giovannacci, employée privée, demeurant à St Nicolas-en-Forêt (F).

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Michael Ernzerhof, employé privé, demeurant à D-Dahlem.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social à concurrence d'un million sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.750.000,- LUF) par apport en espèces, pour le porter de son montant actuel de trois millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (3.250.000,- LUF) à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) par l'émission de 175 actions nouvelles de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

2. - Souscription et libération des actions ainsi créées.

3. - Modification de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital ainsi intervenue.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.750.000,- LUF) par apport en espèces, pour le porter de son montant actuel de trois millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (3.250.000,- LUF) à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) par l'émission de cent soixante-quinze (175) actions nouvelles de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

Deuxième résolution

Les cent soixante-quinze (175) actions nouvelles sont souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de un million sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.750.000,- LUF) se trouve à la disposition de la société, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

Suite à cette augmentation de capital, l'assemblée décide de modifier l'article 3 (alinéa 1) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa)** Le capital social est fixé à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) actions de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Wirtz, C. Giovannacci, M. Ernzerhof, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 21 octobre 1999, vol. 407, fol. 1, case 7. – Reçu 17.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 octobre 1998. E. Schroeder.

(04952/228/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

TRIMLINE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 janvier 1999. E. Schroeder.

(04953/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

UCB SPF, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 35.495.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 96, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 août 1997

Est nommée pour un terme de trois ans, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2000:

- EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), 5, rue Emile Bian, 1235 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Commissaire aux comptes.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 1998

Est nommée pour un terme de trois ans, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2001:

- Madame Michèle Rasson, épouse de Cannart d'Hamale, Licenciée en Droit, demeurant avenue Air Marschal Coningham 5, 1000 Bruxelles, en qualité d'Administrateur (mandat exercé à titre gratuit).

Les mandats d'Administrateur du Baron Jacobs et de Monsieur M. Wiers viendront à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1999.

Luxembourg, le 22 septembre 1998. M. de Cannart M. Wiers

Administrateur *Administrateur*

(04955/550/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

S.E.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 26.278.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 1999, vol. 518, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Roger Depiesse;
- Monsieur André Depiesse;
- Madame Claudine Wattier.

Le Commissaire aux comptes:

- P.M.L. S.A., siège social à Luxembourg.

Le bénéfice de l'exercice 1997 d'un montant de LUF 457.941 est affecté de la façon suivante:

- réserver légale: . . . . . LUF 22.897
- résultats reportés: . . . . . LUF 435.044

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS Soc. Civ.

(04924/592/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

TOTTA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 34.252.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 novembre 1998 que le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Herman Tob, Président et administrateur de la catégorie A;

Madame Emilie Tob-de Toledo, administrateur de la catégorie A;

Monsieur John Weber, administrateur de la catégorie B;

Monsieur Jean-Marie Theis, administrateur de la catégorie B.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes

SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES, Société Civile, Luxembourg

prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 85, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04950/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

ULYSSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 37.929.

—

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 97, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 1999. FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(04956/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

ULYSSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 37.929.

—

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 97, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999. FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(04957/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

ULYSSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 37.929.

—

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 97, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1999. FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(04958/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

SEVENTH ART CAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pétange.

R. C. Luxembourg B 57.036.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 1999, vol. 312, fol. 4, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 janvier 1999.

(04926/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

UNIWELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.523.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 1, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 1999. UNIWELL HOLDING S.A.

Signatures

(04961/024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

UNIWELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.523.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 mai 1998

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 1998 comme suit:

Conseil d'Administation

MM. Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, président;
Germain Birgen, fondé de pouvoirs principal, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux Comptes

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, 21, rue Glesener à L-1631 Luxembourg.

Pour extrait conforme
UNIWELL HOLDING S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 519, fol. 1, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04962/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

VILMA, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C. M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 10.048.

Société constituée sous la dénomination de DIF S.A., suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 avril 1972, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, N°117 du 10 août 1972; les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 28 février 1984, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, N° 86 du 28 mars 1984 et suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 14 mars 1984, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 113 du 27 avril 1984.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 518, fol. 100, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 1999. VILMA

Société Anonyme
Signature

(04965/546/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

WHITHARD HOLDINGS Ltd, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 16.328.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 85, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999. *Pour WHITHARD HOLDINGS LTD*

Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

(04969/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

WHITHARD HOLDINGS Ltd, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 16.328.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 85, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour WHITHARD HOLDINGS LTD
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

(04970/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

BELOVO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

—

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Edwin De Meester, administrateur de sociétés, demeurant 42, Duerfstrooss, L-9696 Winseler,

2) Madame Isabelle De Meester, administrateur de sociétés, demeurant 35, Posterijstraat, B-8793 Sint-Eloois-Vijve,

3) Monsieur Xavier Goeminne, administrateur de sociétés, demeurant 35, Posterijstraat, B-8793 Sint-Eloois-Vijve,

4) Monsieur Fabien De Meester, administrateur de sociétés, demeurant 46, avenue de Luxembourg, B-6900 Marche-en-Famenne,

ici représenté par Monsieur Edwin De Meester, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Bastogne, Belgique, le 23 décembre 1998.

5) Monsieur Marc Van Rijckeghem, aviculteur, demeurant à Casilla 434, Oruro, Bolivie,

ici représenté par Monsieur Edwin De Meester, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Oruro, Bolivie, le 15 décembre 1998.

6) I.L.P A.G., avec siège social à CH-3122 Kehrsatz, 97, Bernsrasse,

ici représentée par Madame Isabelle De Meester, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Kehrsatz, Suisse, le 10 décembre 1998.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux et avec leurs mandants:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de BELOVO HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique, ainsi que tous les brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à soixante-trois millions soixante-sept mille six cent vingt (63.067.620,-) francs luxembourgeois, représenté par deux cent quatre mille sept cent soixante-cinq (204.765) actions d'une valeur nominale de trois cent huit (308,-) francs luxembourgeois chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représentée.

Art. 4. Les actions sont toutes nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une, de deux ou plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 5. La cession des actions de la Société est soumise aux conditions suivantes:

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions (le «cédant») doit en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée («l'avis de cession») en indiquant le nombre des actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Dans les quinze jours de la réception de l'avis de cession le Conseil d'Administration donne son accord ou, le cas échéant, transmet la copie de l'avis de cession aux actionnaires autres que le cédant par lettre recommandée.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'achat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun de ces actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne peuvent être fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée endéans les trente jours de la réception de l'avis de cession envoyé conformément aux dispositions du troisième paragraphe de cet article, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les dispositions de la troisième phrase du quatrième paragraphe de cet article, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de trente jours indiqué dans la première phrase de ce paragraphe.

Les actionnaires exerçant leur droit de préemption pourront acquérir les actions au prix indiqué dans l'avis de cession. Toute contestation relative à la juste valeur du prix d'achat et n'ayant pas été résolue par accord écrit mutuel entre actionnaires sera, dans un délai maximum de trente jours après la survenance de cette contestation, soumise à un réviseur d'entreprises indépendant nommé par le Conseil d'Administration de la Société. Les honoraires du réviseur d'entreprises indépendant seront partagés entre le cédant et le cessionnaire. La détermination du prix d'achat par le réviseur d'entreprises indépendant sera définitive et sans recours.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession. Dans un délai de deux mois à partir de la réception de l'avis de cession indiqué au deuxième paragraphe de cet article, le Conseil d'Administration doit approuver ou refuser le transfert des actions. Si le conseil d'administration n'approuve ni ne refuse le transfert des actions dans ce délai de deux mois, le transfert des actions est considéré comme approuvé. Si le Conseil d'Administration refuse le transfert des actions, le Conseil doit, dans un délai de six mois commençant à la date de son refus, trouver un acheteur pour les actions offertes ou doit faire racheter les actions par la société en conformité avec les dispositions de la loi. Si le Conseil d'Administration ne trouve pas un acheteur ou si la Société ne rachète pas les actions offertes dans ce délai, le transfert des actions est considéré comme approuve.

Art. 6. La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans par une décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représentée. Ils sont rééligibles, mais toujours révocables sous les mêmes conditions.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, une telle décision doit être ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa prochaine réunion.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 8. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à quinze heures trente à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 12. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 1999.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2000.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Edwin De Meester, préqualifié, trente-huit mille deux cent quarante-deux actions	38.242
2) Monsieur Fabien De Meester, préqualifié, trente-huit mille deux cent quarante-trois actions	38.243
3) Madame Isabelle De Meester, préqualifiée, quarante-trois mille cinq cent trente actions	43.530
4) Monsieur Xavier Goeminne, préqualifié, trois mille vingt-cinq actions	3.025
5) Monsieur Marc Van Rijckeghem, préqualifié, vingt et un mille sept cents actions	21.700
6) I.L.P. A.G., préqualifiée, soixante mille vingt-cinq actions	60.025
Total: deux cent quatre mille sept cent soixante-cinq actions	204.765

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en deux cent quatre mille sept cent soixante-cinq (204.765) actions sans désignation de valeur nominale de la société de droit belge BELOVO S.A., avec siège social à B-6600 Bastogne, Zone Industrielle, 1, ayant un capital social total de cinquante-sept millions six cent dix-huit mille cinq cents (57.618.500,-) francs, divisé en cinq cent soixante-seize mille cent quatre-vingt-cinq (576.185) actions sans désignation de valeur nominale, représentant 35,538 % des actions de ladite société.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 23 décembre 1998 par Monsieur Jean-Paul Elvinger, réviseur d'entreprises, établi à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ledit rapport conclut comme suit:

Conclusion:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.».

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante-cinq mille francs (755.000,-) francs.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Fabien De Meester, préqualifié, Président,

b) Monsieur Edwin De Meester, préqualifié,

c) Madame Isabelle De Meester, préqualifiée.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Jean-Paul Elvinger, expert-comptable, établi à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2004.

5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé et mandaté pour élire un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

6) Le siège de la Société est fixé à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

Réunion du conseil d'Administration

Et à l'instant s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Fabien De Meester, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. De Meester, I. De Meester, X. Goeminne, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 1999, vol. 114S, fol. 15, case 5. – Reçu 630.676 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999. A. Schwachtgen.

(04976/230/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

SG CARS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8088 Bertrange, 1, Domaines Ormilles.

R. C. Luxembourg B 43.741.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 96, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 1999.

(04927/518/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

CIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

—

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1. La société de droit italien CIT HOLDING S.p.A., COMPAGNIA ITALIANA TURISMO, ayant son siège social à Milan, Via Aurelio Saffi 12 (Italie),

ici représentée par Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en Droit (UCL), demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. La société de droit suisse ELDIS Sagl, ayant son siège social à CH-6900 Lugano, Riva Vela 12 (Suisse),

ici représentée par Monsieur Bruno Beernaerts, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elle seront enregistrées.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1er. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de CIT INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet:

La coordination de toutes les activités du Groupe CIT dans le secteur du tourisme.

Le tour operating en accord avec l'activité des autres sociétés faisant partie du Groupe CIT.

L'acquisition de villages touristiques à l'étranger. L'acquisition de marques dans le secteur touristique. La consultation relative au même secteur. La prise en charge de mandats et de représentations.

L'acquisition et la participation dans d'autres sociétés ayant le même objet et toutes autres activités directement ou indirectement liées avec l'objet social.

L'importation et l'exportation.

La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut détenir des biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social, sans vouloir bénéficier du régime fiscal organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales et/ou des bureaux de représentation tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF), divisé en deux mille cinq cents (2.500) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de chaque administrateur.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de mars à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions Transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1999.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2000.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1 .- La société de droit italien CIT HOLDING S.p.A., COMPAGNIA ITALIANA TURISMO, prédésignée, deux mille actions	2.000
2. - La société de droit suisse ELDIS Sagl, prédésignée, cinq cents actions	500
Total: deux mille cinq cents actions	2.500

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. - Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Gerolamo Bernareggi, manager, demeurant à I-21020 Barasso/VA, via Don Parietti 13 (Italie), Président;

b) Monsieur Camillo De Simone, manager, demeurant à GB-Croydon CRO5DN, Fitzjames Avenue 51 (Royaume-Uni), Vice-Président;

c) Monsieur Carlo Fubiani, avocat, demeurant à CH-Stabio, Via Cesarea 10/A (Suisse).

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée FIDEI REVISION, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2000.

5. Le siège social est établi à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Beernaerts, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 1999, vol. 505, fol. 9, case 1. – Reçu 25.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 janvier 1999. J. Seckler.

(04978/231/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 1999.

SHELL CHEMICAL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II.

H. R. Luxemburg B 57.209.

—

Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss von 4. Januar 1999

Herr François Metzler, Bankdirektor, Luxemburg, wurde zum Verwaltungsrat bestellt, um das Mandat des zurückgetretenen Herrn Jürgen Verheul fortzusetzen, dass mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2002 endet.

Luxembourg, den 18. Januar 1999 Für die Richtigkeit
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 78, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04928/756/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

SOLUPREST, S.à r.l., SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PRESTATIONS,
Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 43.330.

—

EXTRAIT

Suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 décembre 1998, numéro 2002 du répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 1998, volume 846, folio 81, case 4, de la société à responsabilité limitée SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PRESTATIONS, S.à r.l., en abrégé SOLUPREST, S.à r.l., avec siège social à Schifflange, constituée suivant acte reçu par le notaire prédit en date du 12 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 269 du 5 juin 1993, modifiée le 28 avril 1993 et le 11 avril 1995, au capital social de cinq cent mille francs (500.000,-), les parts sociales se répartissent comme suit:

La société à responsabilité limitée de droit français SOLOPREST, S.à r.l., avec siège à F-57100 Thionville, 17, avenue Albert Ier . . . . . 500 parts

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 1999. Signature
Le Notaire

(04938/224/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

TALENTS INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 60.963.

Constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 1er octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 197 du 31 mars 1998.

Les statuts ont été adaptés à l'Euro, le 1er janvier 1999, par décision du Conseil d'Administration du même jour, actée sous seing privé, enregistrée et déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

—

Les statuts coordonnés au 1er janvier 1999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TALENTS INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT COMPANY
H. Plista
par délégation du Conseil d'Administration

(04940/045/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

SOCIETE FINANCIERE UCB, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 10.500.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 96, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale Exraordinaire du 28 août 1997

Est nommé pour un terme de trois ans, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2000:

- EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 1998

Sont nommés pour un terme de trois ans, leurs mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2001:

- Monsieur Robert Reckinger, Diplômé des Hautes Etudes Commerciales (HEC) Paris, demeurant à Schoenfels, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité d'Administrateur (mandat exercé à titre gratuit).

- Monsieur Emile Vogt, Licencié en Sicences Commerciales et Economiques, demeurant à Kettengaass, 5680 Dalheim, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité d'Administrateur (mandat exercé à titre gratuit).

Les mandat d'Administrateur du Baron Jacobs et de Monsieur M. Wiers viendront à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1999.

Luxembourg, le 22 septembre 1998.

E. Vogt — *Administrateur*
G. Jacobs — *Administrateur*

(04931/550/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg